

Zone d'accélération des énergies renouvelables // les élus de Châtellerault lancent une consultation publique

La loi du 20 mars 2023 demande aux communes de définir des zones propices aux énergies renouvelables au sein du territoire communale : les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE_{NR}).

En ce sens, la ville de Châtellerault lance une concertation publique auprès des habitants afin de définir des zones où implanter des unités de production d'énergies renouvelables. Cette concertation se déroulera du 13 mai au 8 juin 2024, en ligne, sur le site internet de la ville.

Évelyne Azihari, vice-présidente de Grand Châtellerault en charge de la transition écologique, vous invite à un point presse, mercredi 15 mai 2024, à 10h, à l'Hôtel de Ville de Châtellerault.

CONTACT

Lydia de Abreu — Attachée de presse
05 49 20 20 08 · lydia.deabreu@grand-chatellerault.fr